

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2022

Délibération
n°224-2022
Point 3.6

Point 3.6 de l'ordre du jour

Désignation de deux étudiants au Conseil d'administration de la BNU

EXPOSE DES MOTIFS :

Les représentants étudiants au conseil d'administration de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ne sont plus inscrits à l'université. Ils doivent donc être remplacé pour la période de mandat restante soit jusqu'à la fin de l'année 2023.

Afin de satisfaire aux modalités de désignation prévues à l'article 8.e du [décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg](#), un appel à candidatures a été lancé auprès de l'ensemble des étudiants de l'université.

Le résultat de cet appel à candidature sera précisé en séance.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg désigne deux étudiants au Conseil d'administration de la BNU.

Résultat du vote (35 votants – 2 votes blancs) :

ALAVERDYAN Hovhannes	2
ALEXANDRE Marine	1
BAILHACHE Edouard	27 - Elu
BRAUN-SCHACH Camille	29 - Elue
CHANTRU Rebecca	2
IKHLAZOV Shamil	5
LENAICK Paris	0
SKORIC Arthur	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT